



Délibération n°
D_2023_11_29_74

Nombre de membres :
- En exercice : 19
- Présents : 14
- Absents : 5
- Pouvoirs : 3
- Suffrages exprimés :
* pour : 17
* contre : 0
* abstention : 0

Date de la convocation :
23 novembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
MAIRIE DE SALES**

Séance du 29 novembre 2023

L'an **deux mil vingt-trois** et le **29 novembre** à **20 heures**, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

Titulaires présents : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Genevieve BOUCHET, Fabienne BROISSAND, Sylvain BISTON, Hugues ALLARD, Samuel COTTEREAU, Marlène JACQUET, Remy BERTHOD-ONFROY, Guillaume MAGNIN Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration : Mme Estelle MARCHAIS à M. Remy BERTHOD-ONFROY, Mme Viviane RABATEL à M. Yohann TRANCHANT, Mme Valérie ROLLIER à Mme Catherine RABASSO

Absents excusés : Mme Mélanie CONSCIENCE - M. Serge RAVOIRE

Secrétaire de séance : Mme Marlène JACQUET

OBJET – ADMISSION EN NON VALEURS

Rapporteur : M. Yohann TRANCHANT, Maire

Vu le code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que les admissions en non valeurs sont des créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes...).

Il est cependant à préciser que l'admission en non valeurs n'exclut nullement un recouvrement ultérieur.

Considérant que dans ce cadre, Monsieur le Receveur du service de gestion comptable demande l'admission en non valeurs des titres émis selon le détail ci-dessous :

Numéro de la liste 3667881111

Exercice	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2014	R-14-1	AKAY Gokhan	23,72 €	Reste inférieur au seuil des poursuites
2020	T-170	AUB INNOVATION	140,00 €	Société/entrepreneur qui n'existe plus
2016	R-9-18	COLLOMB Magalie	1,05 €	Reste inférieur au seuil des poursuites
2010	T-983260211	I R C A N T E C	8,05 €	Reste inférieur au seuil des poursuites
			12,09 €	
2010	T-983260011	POLE EMPLOI RHONE ALPES	22,89 €	Reste inférieur au seuil des poursuites

TOTAL 207,80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADMET** en non-valeur, les créances détaillées ci-dessus,
- **DIT** que l'admission en non-valeur d'un montant de 207.80 € donnera lieu à un mandat émis à l'article 6541 du budget Principal de l'exercice 2023,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité.

Ainsi fait à Sales, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sales, le 01/12/2023

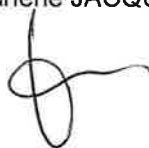
Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT



La Secrétaire de séance

Mme Marlène JACQUET



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 07/12/23

Et de la publication le : 08/12/23